

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 mai 2021

Nombre de conseillers : 60      Conseillers présents :      titulaires : 51 + 7 Pouvoirs  
suppléants : 2

Secrétaire de séance : M. D. ETTER

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

**PRESENTS** : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, M. P. MICHEL, Mme D. HAMM, M. S. FATH, Mmes A. CHABERT, L. MEHL, MM. M. MEYER, D. ETTER, F. ENSMINGER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, E. WAGNER, D. FOLLENIUS, R. MULLER - Suppléant -, H. DOEPPEN, Mmes E. BECK, C. MUNSCH, MM. F. SCHEYDER, J.-M. KRENER, Mme E. SCHLEWITZ, MM. S. FERTIG, G. HALTER, C. WINDSTEIN, Y. KLEIN, F. GERBER, A. DANNER, D. BURRUS, Mme A. LEIPP, MM. J.M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. T. SCHINI, R. MULLER, C. FAUTH, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, J.L. RINIE, B. KRIEGER, M. KRAPFENBAUER, G. KOHL - Suppléant -, J.C. BERRON, R. LETSCHER, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. RUCH, M. C. DORSCHNER, Mme D. SCHMITT-MERX, M. J.M. REICHHART.

**EXCUSES** : MM. F. STAATH - Pouvoir à M. S. FATH -, B. SCHAFF - Pouvoir à M. P. MICHEL -, G. REUTENAUER, J.-M. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, Mme S. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, MM. R. SCHMITT - Pouvoir à M. A. DANNER -, A. SPAEDIG - Pouvoir à M. F. GERBER -, Mmes F. BOURJAT, C. DOERFLINGER - Pouvoir à M. C. DORSCHNER.

**Délibération n°8A : Soutien à la démarche et engagement dans les politiques publiques de développement du tourisme d'itinérance et de prise en compte du paysage**

Rapporteur : Jean-Claude BERRON

**Vu** la loi n° 82-273 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant création de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pays de La Petite Pierre et de la Communauté de Communes du Pays de Hanau,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre annexés au dernier arrêté préfectoral portant extension des compétences de la Communauté de Communes en date du 20 juillet 2020,

**Considérant** l'engagement de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre en matière de paysage et sa politique publique de soutien et développement de la filière tourisme,

**Considérant** le soutien de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre, en qualité de membre, aux actions du Parc naturel régional des Vosges du Nord,

**Considérant** le projet d'élaboration du Plan de Paysage de la Traversée du Massif des Vosges, et du plan d'actions en découlant,

**Considérant** l'intérêt pour la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre de s'engager à faire vivre une politique publique pour donner de la visibilité à la richesse des Vosges du Nord, à s'appuyer sur l'itinéraire de randonnée pour connecter villes, villages et grand paysage, à enrichir nos paysages pour avoir plaisir à y habiter et à accueillir et tous les autres objectifs visés par le Plan de Paysage de la Traversée du Massif des Vosges,

**Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

\* de S'INVESTIR dans le développement des actions en tant que :

- **Partenaire Porteur** (développe et réalise le projet) :
  - *Action 4 : La sensibilisation des scolaires aux paysages et à notre influence sur leur évolution*
  - *Action 11 : La sécurisation, la réhabilitation et l'animation des châteaux pour les remettre au coeur de la vie quotidienne*
  - *Action 12 : L'aménagement des sites historiques pour accueillir et mettre en valeur le lieu*
  - *Action 13 : La restauration du petit patrimoine*
  - *Action 16 : La reconstitution des trames vertes sur les milieux dégradés types forêt enrésinée, verger disparu, ripisylve discontinuée...*
  - *Action 25 : Le développement des Tiers-Lieux (coworking, artisanat, café, accueil du randonneur...)*
  - *Action 35 : Le renforcement de la trame verte entre le coeur de village et le grand paysage*
  
- **Partenaire Clé** (soutien technique ou éventuellement financier, décisions au cas par cas) :
  - *Action 1 : Le développement et suivi des actions du Plan Paysage*
  - *Action 2 : La formation des élus et techniciens aux paysages*
  - *Action 3 : L'organisation de voyages d'études*
  - *Action 6 : La constitution de cartes touristiques basées sur une charte graphique unique*
  - *Action 7 : Le renforcement du balisage actuel du chemin pour marquer et guider clairement vers les points attractifs (gare, musée, lieu de visite...)*
  - *Action 8 : L'implantation d'équipements au parcours pour inviter à regarder des points de vue emblématiques en veillant à une cohérence sur l'ensemble du tracé*
  - *Action 9 : La (ré)ouverture des points de vue représentatifs et le contrôle de leur maintien*
  - *Action 10 : L'établissement d'une stratégie pluriannuelle sur la rénovation des centres-bourgs et coeurs de village*
  - *Action 27 : La création d'une bourse aux vergers et jardins partagés*
  - *Action 30 : La proposition de randonnées à partir des moyens de transport doux ou en commun (TER, car, vélo...)*
  - *Action 33 : L'accentuation du partage de la voirie dans les coeurs patrimoniaux*
  - *Action 34 : Le renforcement de la trame noire au sein des villages vers un impact lumineux moindre sur le grand paysage et le développement de l'astrotourisme*
  
- **Partenaire intéressé** (suit et donne son avis sur le projet) :
  - *Action 5 : L'accroche d'Abris/Ris au tracé afin d'abriter et informer les randonneurs*
  - *Action 14 : L'implantation d'équipements au parcours pour inviter à regarder les milieux caractéristiques en veillant à une cohérence sur l'ensemble du tracé*
  - *Action 15 : L'interprétation du patrimoine géologique remarquable*
  - *Action 24 : La fabrication collective de lieu de rencontre dans l'espace public du village (place de village, cinéma en plein air, coin lecture, jardins publics dans les vergers...)*
  - *Action 26 : La proposition d'une formule GR à base de produits locaux dans un réseau de points de vente local (boulangerie, ferme, épicerie, ...)*
  - *Action 28 : Le retour vers un patrimoine viticole dynamique et biologique sur le Piémont*
  - *Action 29 : L'ouverture des glacières des châteaux de la Petite-Pierre et du Fleckenstein par l'installation d'une agriculture extensive (pâturage, vergers, vignes, ...)*
  - *Action 31 : La théâtralisation des entrées sur le parcours par les gares*
  - *Action 32 : La protection des randonneurs par la déviation du GR ou sa signalisation*
  - *Action 36 : L'organisation d'un évènement pour lancer la saison de randonnée en s'inscrivant dans les démarches de promotion collective*
  - *Action 37 : La mise en écho de l'art et du territoire à travers des telos artistiques forts*
  - *Action 38 : L'amélioration de la lisibilité de la Traversée du Massif des Vosges sur les supports de communication*
  - *Action 39 : La proposition de circuits "clé en main", traversant les unités de paysage, grâce au GR53 et ses variants*
  - *Action 40 : La proposition de circuits clé en main, thématiques : bien-être, eau, agriculture, artisanat, château, ...*

\* de PRÉFIGURER ET S'IMPLIQUER dans la mise en œuvre des actions en cours de développement ou à développer ;

\* **de PARTICIPER** au comité de pilotage annuel du Plan de Paysage de la Traversée du Massif des Vosges ;

\* **d'ACTER** l'engagement et le soutien dans le Plan de Paysage de la Traversée du Massif des Vosges en faisant vivre une politique publique pour accompagner la découverte des paysages, pour donner de la visibilité à la richesse des Vosges du Nord, qui s'appuie sur l'itinéraire de randonnée pour connecter villes, villages et grand paysage, qui enrichie nos paysages pour avoir plaisir à y habiter et à accueillir ;

\* **de S'IMPLIQUER**, à travers son office de tourisme intercommunal, dans la promotion et la commercialisation de la Traversée du Massif des Vosges et ses paysages ;

\* **d'AUTORISER** le Président à signer le document d'engagement des partenaires de la charte forestière de territoire portée par le Parc naturel régional des Vosges du Nord ;

\* **d'AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,  
Le Président